

RAPPORT ANNUEL

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2020



Rapport présenté par M. Michel CUYAUBÉ,
président du SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR
et adopté en Comité syndical
le 11 octobre 2021

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.*

*Rapport à disposition du public du territoire SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
et dans les collectivités adhérentes.*

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

- page 5 -

- 1.1 Délimitation géographique et populations concernées
- 1.2 Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM
COTEAUX BEARN ADOUR
- 1.3 Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

- page 8 -

- 2.1 Présentation des compétences
- 2.2 Autres services

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

- page 9 -

- 3.1 Gestion du service public et données sociales
- 3.2 Compétence Collecte OM et sélective
 - 3.2.1 Organisation
 - 3.2.2 Moyens humains
 - 3.2.3 Moyens matériels
 - 3.2.4 Tonnages collectés
- 3.3 Collecte des produits de déchèteries
 - 3.3.1 Organisation
 - 3.3.2 Installations et horaires d'ouverture
 - 3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries

Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

- page 23 -

- 4.1 Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers
- 4.2 Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle

Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

- page 28 -

- 5.1 Coût du service collecte sélective et collecte OM
 - 5.1.1 Prestation collecte
 - 5.1.2 Prestation traitement
 - 5.1.3 Coût global des prestations de service collecte et traitement ramené à l'habitant
 - 5.1.4 Contribution demandée à l'utilisateur
 - 5.1.5 Recettes de financement des collectes
- 5.2 Coût du service déchèteries
 - 5.2.1 Observations générales
 - 5.2.2 Tonnages de déchèteries
 - 5.2.3 Détail par communautés de communes

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

➤ 1.1. Délimitation géographique et populations concernées

Le SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR regroupe les communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn.

Le SIECTOM couvre 139 communes au 1er janvier 2020.



*Carte des communes adhérentes au SIECTOM
(en blanc CC Luys en Béarn, en bleu CC Nord Est Béarn)*

➤ 1.2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de	Population	Population	Evolution	% population CC / population SIECTOM
	communes	2019	2020		
CC des Luys en Béarn	66	29 067	29 174	0,37 %	45,43 %
CC Nord Est Béarn	73	34 837	35 045	0,60 %	54,57 %
SIECTOM	139	63 904	64 219	0,49 %	100 %

* Population double compte

La population du SIECTOM a peu augmenté entre 2019 et 2020.

➤ 1.3. Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

La représentation des collectivités au sein du SIECTOM est la suivante :

- La communauté de communes des Luys en Béarn détient 12 sièges au sein du SIECTOM
- La communauté de communes du Nord Est Béarn détient 14 sièges au sein du SIECTOM

Chaque Communauté de communes dispose de 5 suppléants.

Le Comité syndical se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le Président du SIECTOM est élu par les délégués pour la durée du mandat municipal. Il est secondé par sept vice-Présidents.

- Président : Michel CUYAUBE (CC Luys en Béarn)
- 1^{er} vice-Président : Philippe CASTETS (CC Nord Est Béarn)
- Vice-Présidents : Claude FOURQUET (CC des Luys en Béarn), Bernard JONVILLE (CC des Luys en Béarn), LACOSTE Yves (CC Nord Est Béarn), Bernard MASSIGNAN (CC Nord Est Béarn) Evelyne PONNEAU (CC Nord Est Béarn), Max TUCOU (CC des Luys en Béarn) ;

Les élus du SIECTOM travaillent également en commissions. Le Président du SIECTOM est également le président de toutes les commissions et les vice-présidents en sont membres de droit.

Des membres composant le comité syndical peuvent être rajoutés à chaque commission.

- Commission « finances » : Présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille à la préparation du budget
- Commission « appel d'offres » : présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille sur les marchés et retient les entreprises mieux disantes
- Commission « communication » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard JONVILLE. Elle suit les opérations de communication et sensibilisation au tri ;

- Commission « déchèteries et compostage » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Philippe CASTETS. Elle suit le service déchèteries et elle réfléchit aux améliorations à apporter aux déchèteries et aux constructions nouvelles à réaliser ;
- Commission « collecte » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Yves LACOSTE. Elle suit le service collecte, réfléchit aux améliorations à apporter aux services collectes d'ordures ménagères et sélectives.
- Commission « traitement et relations avec le SMTD », présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Claude FOURQUET. Elle s'occupe de la partie traitement des déchets.
- Commission « emploi et évolution du service » : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Max TUCOU. Elle réfléchit aux évolutions possibles de chaque service et aux emplois correspondants.
- Commission relation avec les communes et communautés de communes : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard MASSIGNAN. Elle est le relai du SIECTOM auprès des collectivités.
- Commission suivi des référents : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-présidente Evelyne PONNEAU.

A l'échelle du département, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour se situe sur le bassin est (*Le département comporte 3 bassins : bassin ouest, bassin centre et bassin est*).

Ces bassins ont pour finalité de définir des secteurs où des politiques communes pourront être menées, en vue notamment de minimiser les coûts de traitement.

(*Pour situer le SIECTOM au sein du bassin est, nous vous renvoyons à la carte établie par le SMTD dans son propre compte rendu*).

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

➔ 2.1. Présentation des compétences

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en **deux grandes compétences** (effectivement depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

- **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :
 - La collecte des ordures ménagères
 - La collecte sélective
- **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD VALORBÉARN). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

➔ 2.2. Autres services

- **Sites à gravats** : Actuellement certains sites sont gérés par les communautés de communes. Le SIECTOM exploite le site de Soumoulou pour le compte de la Communauté de communes Nord Est Béarn. Un site de transit sur la déchèterie de Morlaàs fait l'objet d'un dossier de régularisation pour en faire un site de broyage.
- **Déchèteries** : leur gestion fait appel à la fois à la compétence « collecte » et « traitement ». Actuellement les déchèteries sont entièrement gérées par le SIECTOM.



*Ce rapport va traiter de la **compétence collecte** et de la **gestion des déchèteries**. Pour la **compétence traitement**, il conviendra de consulter le rapport annuel établi par le SMTD et consultable sur le site internet du SMTD.*

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

➔ 3.1 Gestion du service public et données sociales

Outre les tâches administratives générales (budget, comptabilité, préparation des réunions, ...) et les opérations de sensibilisation et d'information des usagers au tri sélectif et au respect de l'environnement le SIECTOM assure en régie la gestion des déchèteries et les collectes d'ordures ménagères et sélectives.

Les agents sont affectés aussi bien à la collecte des ordures ménagères qu'à celle du sélectif, du verre ou des végétaux.

Pendant les absences pour cause de congés annuels, accident du travail ou maladie des agents de collecte, des agents de déchèteries ou des agents contractuels horaires assurent les remplacements. L'emploi d'agent de déchèterie pour la collecte permet de donner des heures complémentaires aux agents à temps non-complet et permet d'assurer un travail par des agents déjà formés. Tous les agents de remplacements sont formés aussi bien en déchèterie qu'en collecte.

Lors d'emploi de personnels contractuels horaires ou d'intérimaires, la même formation est dispensée.

3.1.1. Effectifs du personnel

- ***Budget/Secrétariat/Comptabilité/Suivi des déchèteries/Gestion des collectes :***

6 agents à temps complet :

- 1 responsable administratif et suivi des déchèteries
- 1 responsable du service collecte et 1 agent technique
- 1 agent gestionnaire des ressources humaines
- 2 agents secrétariat comptabilité

- ***Communication et sensibilisation au tri :***

- Une ambassadrice du tri à TC
- 1 agent à 80%

- ***Collectes :***

- 18 chauffeurs/ripeurs à TC
- 5 ripeurs à TC
- Agents sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou de maladie

- **Entretien**
 - 1 mécanicien à temps complet
 - 1 agent chargé du nettoyage des points d'apport volontaire (*enlèvement des encombrants*), à temps complet

→ Rq : le nettoyage des conteneurs est réalisé par une société privée

- **Déchèteries :**

15 gardiens de déchèteries ou gardiens/chauffeurs et 2 chauffeurs dont :

 - 4 gardiens à TC
 - 8 gardiens à TNC
 - 3 agents polyvalents gardiens et chauffeurs à TNC
 - 2 chauffeurs à TC

Les nécessités de service obligent à avoir un gardien par site (2 gardiens pour les déchèteries de Morlààs et Serres-Castet).

Les agents polyvalents permettent les remplacements des chauffeurs principaux pendant les congés. Le recours à l'intérim est très peu ou pas utilisé.

A ces effectifs s'ajoutent les gardiens sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou maladie.

3.1.2. Données sociales du personnel du SIECTOM

- **Accidents de travail :**
 - Personnel Administratif : aucun accident de travail
 - Personnel des déchèteries : aucun accident de travail
 - Personnel communication : aucun accident de travail
 - Personnel de collecte (administratif) : aucun accident de travail
 - Personnel de nettoyage des points d'apports volontaires : aucun accident de travail
 - Mécanicien : aucun accident de travail
 - Personnel collecte : 62 jours pour un agent

- **Arrêts maladies :**
 - Personnel administratif : 37 jours pour un agent et 12 jours pour un agent
 - Personnel des déchèteries : 8 jours pour un agent, 75 jours pour un agent et 2 jours pour un agent
 - Personnel communication : 6 jours pour un agent
 - Personnel de collecte (administratif) : aucun arrêt maladie
 - Personnel de nettoyage des points d'apports volontaires : 6 jours pour un agent
 - Personnel collecte : 2 jours pour un agent, 32 jours pour un agent, 11 jours pour un agent, 5 jours pour un agent, 5 jours pour un agent, 20 jours pour un agent, 231 jours pour un agent, 13 jours pour un agent, 3 jours pour un agent, 26 jours pour un agent, 17 jours pour un agent et 19 jours pour un agent

En résumé, tout personnel confondu :

 - 62 jours pour accident de travail
 - 530 jours pour maladie

➔ 3.2. Compétence COLLECTE OM et Sélective

Le service est exercé en régie par le SIECTOM pour l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service, adapté à la densité de la population, se décompose en neuf zones, de la plus urbanisée à la plus rurale - cf. paragraphe « Contribution demandée à l'usager », chap. 5.

Le personnel affecté à la collecte peut faire des collectes d'ordures ménagères, de sélectif, de végétaux et/ou de verre.

3.2.1. Organisation du service

- La collecte des **ordures ménagères** (OM) s'effectue une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (en fonction du zonage) sur les secteurs en porte à porte et une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire. Le SIECTOM essaie de développer la collecte tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte pour des gains écologique et économique. Les déchets sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts sur l'ensemble de la zone porte à porte. Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.

Il y a 21 ou 25 tournées d'ordures ménagères, en fonction des semaines, en porte-à-porte et 6 tournées en points d'apport volontaire.



Camions de collecte du SIECTOM

- La **collecte sélective** s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.
- Pour la **collecte du verre** en porte à porte, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri.

Toutefois un contrôle visuel est effectué par les agents ce qui permet de refuser un bac si les consignes de tri ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'agent dépose un papier invitant le propriétaire du bac à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison

indiquant l'adresse et le motif du refus. Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'utilisateur les jours suivants le refus.

- La **collecte des points d'apport volontaire** (corps creux, corps plats, verre et piles) s'effectue à fréquence régulière (7 à 14 jours selon les communes).

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs minimum de 4 m³ (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes reçoivent tous les emballages recyclables (Mix plastique, papier/carton, métallique), et la troisième permet la collecte du verre.

Cette collecte sélective en apport volontaire est réalisée à l'aide d'un camion benne équipé d'une grue.



Points d'apport volontaire



Camion de collecte des points d'apport volontaire

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM, ainsi que de conteneurs de 770 ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

En 2020, il y a 12 ou 16 tournées de collecte sélective en porte-à-porte en fonction des semaines et 7 tournées de collecte sélective en apport volontaire sur 2 semaines.

Concernant le verre, il y a 7 tournées de collecte en porte-à-porte et 2 tournées en apport volontaire, chaque semaine.

3.2.2. Moyens humains

Sous la responsabilité du responsable de collecte, 22 agents effectuent les collectes d'ordures ménagères et sélectives répartis comme suit :

- 17 chauffeurs de bennes ordures ménagères/ripeurs
- 1 chauffeur de polybenne grue
- 4 ripeurs

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

En 2020, le SIECTOM n'a pas eu recours à l'intérim pour le service collecte. Il a eu recours à des contrats horaires notamment l'été pour remplacer les agents en congés. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

Concernant le secteur Ousse-Gabas, la collecte a été réalisée en régie pour la première année (les agents COVED ont été repris).

3.2.3. Moyens matériels

Le parc à bennes, basé à Sévignacq, se compose de :

- 11 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d'une autre BOM de 19 tonnes.
- 2 polybenne grue pour la collecte des conteneurs aériens des points tri
- 2 bennes de 3,5 tonnes pour collecter les impasses.
- 2 bennes de 3,5 tonnes pour collecter le verre
- 1 véhicule 3.5 tonnes plateau avec grue pour le nettoyage des abords de points tri

Ce matériel est le cas échéant utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

NB. : le SIECTOM dispose également d'une grue sur berce pour le transport des bennes déchetterie

3.2.4. Evolution des tonnages collectés

➤ **Ordures ménagères**

Répartition des tonnages et des kilomètres pour les collectes ordures ménagères en porte à porte et en apport volontaire :

OM	TONNAGE (tonnes)	KM
PAV	1999	41 552
PAP SIECTOM	6 393	130 648
PAP OG	2 202	55 794
TOTAL	10 595	227 994

Evolution du tonnage collecté entre 2019 et 2020 :

	2019	2020	évolution
Tonnages Ordures Ménagères	10520,98	10595	0,70 %

Les tonnages d'ordures ménagères sont relativement constants alors que le nombre d'habitants sur le territoire augmente.

1 216 tonnes d'ordures ménagères ont été acheminées directement vers LESCAR en 2020 (732 T pour le territoire SIECTOM en porte-à-porte et 484 T pour une tournée en apport volontaire), sans passer par le centre de transfert de Sévignacq (gain économique et écologique).

→ Ratio par habitant

Ramené à l'habitant (64 219 habitants population double compte), le tonnage 2020 fait apparaître une moyenne de 164,98 kg par habitant et par an (164.64 kg/hab./an en 2019). Si on prend la population simple compte (62 522 habitants), on arrive à un ratio de 169.46 kg/hab/an.(170.54 kg/hab/an en 2019).

➤ **Collecte sélective**

Répartition des tonnages des heures et des kilomètres pour les collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire et par flux (emballages en mélange et verre) :

- **Par flux**

- ***Collecte sélective (hors verre)***

	Tonnages	Kms
CS HV PAV	686	30 147
CS HV PAP Siectom historique	2 284	74 303
CS HV PAP Ousse Gabas	793	37 420
Total	3 763	141 870

- ***Verre***

	Tonnages	Kms
Verre PAV	1 525	18 130
Verre PAP	860	46 756
Total	2 385	64 886

- **Par mode de collecte**

- *Collecte au porte-à-porte*

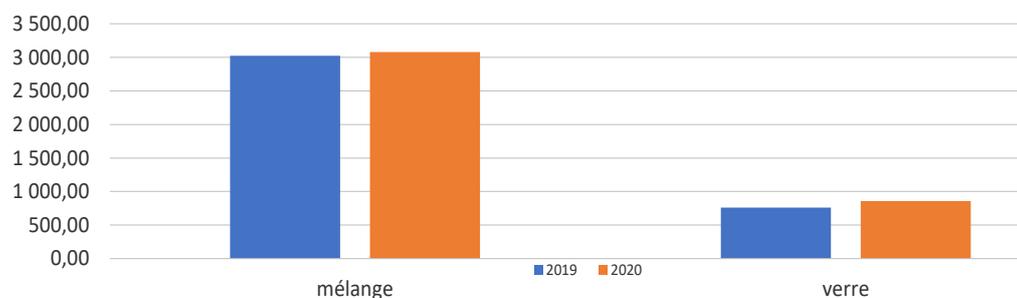
3 078 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...)

860 tonnes de verre

→ Ce qui donne un total de **3 938 tonnes** collectées en porte-à-porte.

COLLECTE Pàp	2019	2020	évolution
mélange	3 024,60	3 078,00	1,77 %
verre	762,98	860,00	12,72 %
TOTAL	3787,58	3938	3,97 %
Ratios avec population double compte			
Pop Collecte sélective	47 216	49 503	4,84 %
Kg /hab/an*	64,059	62,178	-2,94 %
Pop Verre	24 496	24 643	0,60 %
Kg /hab/an*	31,147	34,898	12,04 %
Ratios avec population simple compte			
Pop Collecte sélective	44 738	48 085	7,48 %
Kg /hab/an*	67,607	64,012	-5,32 %
Pop Verre	23 250	23 692	1,90 %
Kg /hab/an*	32,816	36,299	10,61 %

Evolution collecte sélective en porte-à-porte



Comparaison des tonnages de collecte sélective en porte à porte entre 2019 et 2020

Pour la collecte sélective le ratio est de 62.18 kg/hab/an, pour une population de 49 503 habitants (population double compte) et de 64.01 kg/hab/an, si on prend la population simple compte, de 48 085 habitants, collectée au porte-à-porte.

Pour le verre le ratio est de 34.90 kg/hab/an pour une population de 24 643 habitants (population double compte) et de 36.30 kg/hab/an, si on prend la population simple compte, de 23 692 habitants, collectée au porte-à-porte.

Le ratio par habitant indique une baisse des performances de collecte sélective en porte-à-porte. Les performances de verre en porte-à-porte ont, quant à elles, augmentées.

- *Collecte en apport volontaire*

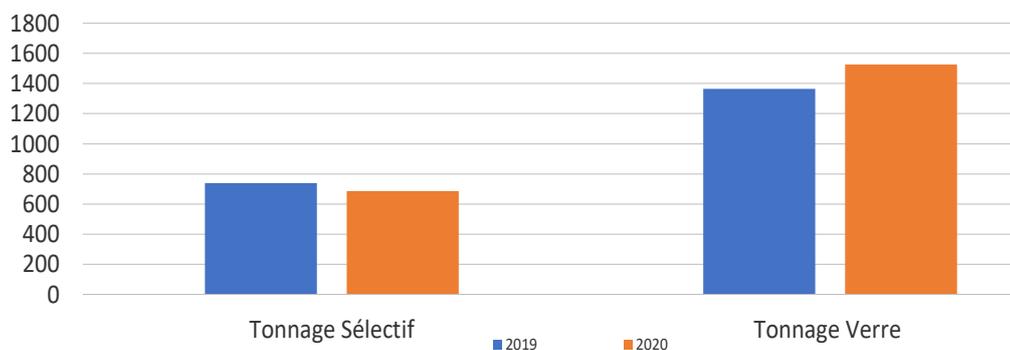
686 tonnes de mélange (*papier carton, emballages plastiques et métalliques*) pour 30 147 km parcourus.

1526 tonnes de verre pour 18 130 km parcourus

→ Soit un total de **2 212 tonnes** collectées sur les points d'apport volontaire et colonnes des déchèteries.

COLLECTE PAV	2019	2020	évolution
Tonnage Sélectif	738	686	-7,05 %
Tonnage Verre	1365	1526	11,79 %
TOTAL	2103	2212	5,18 %
Ratios avec population double compte			
Pop Collecte sélective	16 941	14 716	-13,13 %
Kg/hab/an	43,563	46,616	7,01 %
Pop verre	39 408	39 526	0,30 %
Kg/hab/an	34,638	38,607	11,46 %
Ratios avec population simple compte			
Pop Collecte sélective	16 688	14 437	-13,49 %
Kg/hab/an	44,223	47,517	7,45 %
Pop verre	38 429	38 830	1,04 %
Kg/hab/an	35,520	39,300	10,64 %

Evolution collecte sélective en apport volontaire



Le ratio de collecte sélective est de 46.62 kg/hab/an, pour une population de 14 716 habitants (population double compte) et un ratio de 47.52 kg/hab/an, si on prend la population simple compte, de 14 437 habitants, collectée en apport volontaire.

Le tonnage en apport a augmenté malgré le passage de 3 communes en porte-à-porte.

Le ratio de collecte du verre est de 38.61 kg/hab/an, pour une population de 39 526 habitants (population double compte) et un ratio de 39.30 kg/hab/an, si on prend la population simple compte de 38 830 habitants collectée en apport volontaire. Les performances de collecte du verre en apport volontaire sont légèrement meilleures que celles du verre au porte-à-porte.

Faits marquants en 2020

Les communes du secteur Ousse Gabas sont collectées en régie depuis le 1^{er} janvier 2020. Trois communes précédemment collectées en apport volontaire pour le sélectif sont passées en collecte au porte-à-porte le 1^{er} janvier 2020. La collecte du verre reste cependant en apport volontaire sur ces communes.

➤ Tonnages de produits valorisés en 2020

Une fois la collecte sélective réalisée (tonnes collectées), les produits sont acheminés vers le centre de tri de Sévignacq afin d'y être triés puis valorisés par VALOR BEARN. La valorisation consiste à revendre des produits triés afin qu'ils soient utilisés comme matière première.

Tous les produits collectés ne sont pas valorisables, certains produits sont refusés et sont désignés sous le terme « refus ». Les tonnages de produits valorisables sont appelés « tonnes reprises ». Ces tonnages de matière reprises sont ensuite acheminés vers de usines de transformation de matières premières afin de créer par exemple du papier recyclé, des tuyaux de plastiques, des vêtements en polyester, etc.

En 2020, le taux de refus est de 25.18 %

Pour rappel le taux de refus était de :

- 23.47 % en 2019	
- 25,41 % en 2018	- 27,31% en 2014
- 20,54 % en 2017	- 24,59% en 2013
- 15,39 % en 2016	- 23,62% en 2012
- 21,58 % en 2015	- 15,90% en 2011

On constate une légère augmentation du taux de refus en 2020. Le contexte sanitaire n'a pas permis une sensibilisation de proximité auprès des usagers, surtout en période de confinement (*seule la communication via les réseaux sociaux a pu être maintenue pendant cette période*) et a probablement favorisé un certain relâchement dans les bons gestes de tri (*avec notamment la présence récurrente de masques sanitaires dans la collecte sélective*).

Un total de **6 008 T** de matières a été **expédié au recyclage** en 2020 (*vs 5 621 T en 2019*), Soit une performance de 96,09 kg/hab./an, sur la base de la population simple compte (*93.55kg/hab./an en double compte*).

762 T entrantes ont été refusées au centre de tri (*676 T en 2019*).

2020					
	expédit. T1	expédit. T2	expédit. T3	expédit. T4	TOTAL
Acier	33,308	48,4	53,716	51,347	186,771
aluminium	3,497	8,273	34,128	0	45,898
briques ELA 5.03	3,822	16,721	27,984	6,471	54,998
bouteilles PET foncé					0
bouteilles PET clair					0
flacons en PEHD					0
MIX PET clair	23,459	32,949	42,144	44,21	142,762
MIX PET foncé	9,981	11,095	10,092	19,245	50,413
MIX PEHD PP-PS	26,955	25,29	32,94	39,578	124,763
					0
					0
Films plastiques	7,493	16,741	16,529	10,877	51,64
verre en mélange	583,3	609,82	701,06	496,54	2390,72
cartons 1,05	144,560	99,12	166,98	169,28	579,94
	836,375	868,409	1085,573	837,548	3627,905
Tonnages hors verre	253,075	258,589	384,513	341,008	1237,185
JMR 1.11	397,329	195,275	196,386	239,362	1028,352
gros de magasins 1.0	158,992	230,115	195,528	162,415	747,050
EMR (déch) PCNC	167,489	106,684	176,571	153,957	604,701
Refus en tonnes	231,174	208,165	230,179	92,742	762,260
refus en %	26,22%	31,44%	28,38%	13,78%	25,18%

➤ Tonnages de déchets verts :

Depuis 2016, le SIECTOM effectue la collecte de déchets végétaux en porte-à-porte sur les communes de Morlaàs et Montardon.

Ces déchets végétaux sont présentés en bacs 240 litres marrons et collectés une fois par semaine.

Cette collecte s'effectue à l'aide de camions BOM ou bennes pour les rues les plus étroites (*ce sont les mêmes camions qu'utilisés pour les collectes d'ordures ménagères ou sélectives*).

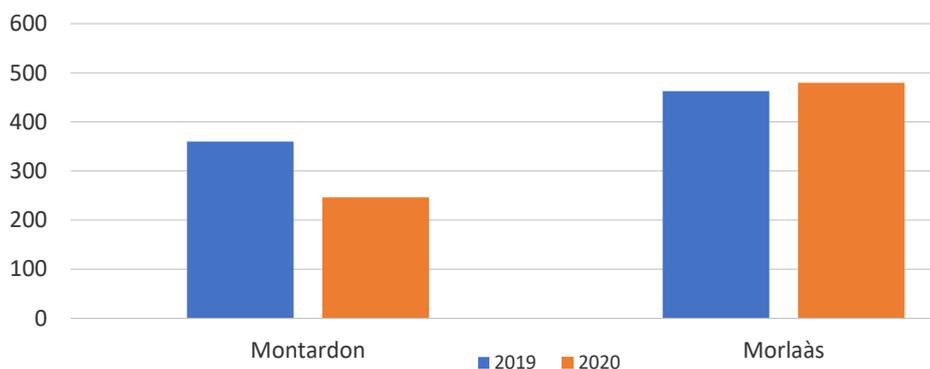
Les déchets végétaux sont acheminés vers la plateforme de déchets verts de Morlaàs ou à la plateforme de déchets verts de Serres-Castet.

Répartition des tonnages des heures et des kilomètres pour la collecte des végétaux :

	Tonnages	Heures	Kms
MONTARDON	246	439 :30	4322
MORLAAS	437	809 :13	6536
Total	726	1320 :53	11505

	2019	2020	évolution
Montardon	360	246	-31,67 %
Morlaàs	463	480	3,67 %
TOTAL	823	726	-11,79 %

Evolution collecte végétaux en porte-à-porte



En 2020, 726 tonnes de déchets végétaux ont été collectées sur les communes de Morlaàs et Montardon. La collecte a été stoppée lors de la première période de confinement liée à la crise sanitaire, de mi-mars à mi-mai. Cela explique la nette diminution visible entre 2019 et 2020.

Bilan 2020

Les taux de refus de collecte sélective ont augmenté en 2020.

Globalement, les tonnages collectés en sélectif sont en très légère augmentation par rapport à 2019, notamment pour le verre, alors que les tonnages d'ordures ménagères se stabilisent.

3.3. Collecte des produits de déchèteries

Les déchèteries sont gérées en régie par le SIECTOM. Le personnel de gardiennage et de transport des bennes est donc directement dirigé par la collectivité.

3.3.1 Organisation

Les usagers ne peuvent utiliser que les installations situées sur le territoire de leur Communauté de communes. En effet le financement est différencié par EPCI (voir le paragraphe financement du service – Chapitre 5 – 3.2).

Les usagers doivent respecter des quantités limitées de produits par semaine, définies dans le règlement intérieur en fonction de chaque produit. Les professionnels sont acceptés en tant que particuliers. Ils peuvent utiliser les déchèteries en respectant les quantités limitées.

Bilan et perspectives

- Modernisation des déchèteries, pour les adapter à un tri plus poussé (meubles, incinérables, etc.) et les sécuriser (murs anti-chutes, sens de circulation) ,
- Les travaux sur la plupart des déchèteries des Luys en Béarn sont réalisés, il restera à réaliser ceux sur le secteur Nord Est Béarn.

3.3.2 Installations et horaires d'ouverture

- **Communauté de communes du NORD EST BEARN**

La population desservie est de 35 045 habitants répartis sur 73 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes de Arrien, Corbères-Abère, Espoey, Lussagnet, Momy Morlaàs et Pontacq.

- **Communauté de communes des LUYS EN BEARN**

La population desservie est de 29 174 habitants répartis sur 66 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes des Arzacq, Bouillon, Diusse, Garlin, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq et Thèze.

Heures d'ouvertures des déchèteries en 2020

DECHETTERIES SIECTOM

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Communauté des communes du Nord Est Béarn	Arrien						9h-13h
	Corbères-Lembeye	14h-18h		14h-18h			14h-18h
	Espoeey	10h - 12 h 14h- 18 h		10h - 12 h 14h- 18 h	14h-18h	14h-18h	10h - 12 h et 14h- 18 h
	Hiver du 01/11 au 30/04	Été 10h - 12 h 14h- 19h		Été 10h - 12 h 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 10h - 12 h et 14h- 19h
	Lussagnet			15h-18h			15h-18h
	Momy						10h30-12h30
	Morlaàs	10h-12h et 14h-18h					
	Pontacq Hiver du 01/11 au 30/04		14h-18h Été 14h- 19h	14h-18h Été 14h- 19h		14h-18h Été 14h- 19h	10h à 12 h et 14h à 18 h Été 10h - 12 h et 14h- 19h
Communauté des communes des Luys en Béarn	Arzacq <i>Hiver du 01/10 au 31/03</i>	Hiver 15h 18h Été 15h-19h		14h-16h			10h-12h et 14h-18h
	Bouillon			15h-18h			9h-12h et 15h-18h
	Diusse						16h- 18h Du 15/03 au 30/09 16h- 19h
	Garlin	14h30-16h30		14h-17h			10h-13h et 13h30-15h30
	Navailles-Angos			15h-18h			Hiver 10h-12h et 15h-18h Été 10h-12h et 14h-19h
	Serres-Castet <i>Hiver du 01/11 au 14/03</i>	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 13h-18h Été 13h-19h	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 9h-12h et 13h-18h Été 9h-12h et 13h-19h
	Séviacq			14h-18h			14h-18h
	Thèze <i>Hiver du 01/10 au 31/03</i>			Hiver 14h-17h Été 14h-18h			Hiver 10h-12h et 14h-18h Été 10h-12h et 14h-19h

3.3.3. Les filières de traitement des produits de déchèteries en 2020

DECHETS	DESTINATION	TYPE DE TRAITEMENT, VALORISATION
CARTONS	Sté PAPREC	Recyclage
VEGETAUX	Plateforme de compostage SMTD ou filière de compostage à la ferme.	Compostage
FERRAILLES	Sté ARRASCLES	Tri et recyclage dans les sociétés sidérurgiques
GRAVATS	Sites à gravats ou société RAM Environnement	Enfouissement ou réutilisation
BOIS	EGGER ROLL	Valorisation matière
BATTERIES	SIAP (filiale de VEOLIA)	Valorisation matière des métaux et neutralisation des acides
PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE	Centre de tri de Sévignacq	Recyclage
HUILES VEGETALES	SIAP	Valorisation
HUILES MINERALES	SEVIA	Valorisation
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	SIAP (le traitement est identique que le déchet soit ou non pris en charge par ECODDS)	Traitement par incinération
PILES	Sté COREPILES	Recyclage
DEEE (déchets électroniques)	ECOLOGIC	Recyclage
INCINERABLE	Sté PAPREC	Incinération
ENCOMBRANTS	Sté PAPREC	Enfouissement
MEUBLES	ECO-MOBILIER	Valorisation
AMPOULES NEONS	RECYLUM	Recyclage - valorisation

Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

L'ensemble des actions de communication ont pour objectifs de :

- Sensibiliser au tri, au recyclage des emballages ménagers
- Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle par le biais de :
 - Promotion du compostage individuel et partagé
 - Sensibilisation au gaspillage alimentaire.
 - Accompagnement des mairies pour la mise en place de poulailler municipal

Pour mener correctement ces actions, le service communication du SIECTOM crée des outils adaptés ou les actualise :

- Création d'affiches spécifiques pour certaines structures (entreprises, associations, etc.)
- Parution d'articles de presse ou de notes d'informations auprès des mairies
- Compte-rendus des caractérisations envoyés aux mairies et Référent développement durable des communes adhérentes.
- Diffusion d'informations sur le site internet du SIECTOM et via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter)

⇒ 4.1. Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers

4.1.1. Actions de communication liées au contrôle qualité

Les actions 2020 ont été les suivantes :

- Communication en porte à porte suite à des refus de collecte :
 - 126 foyers suite à un refus de collecte des bacs de tri sélectif
 - 47 foyers suite à un refus de collecte des bacs des ordures ménagères.
- Suivi qualité avant la collecte sélective : suite aux mauvaises caractérisations et au contexte sanitaire, les ambassadrices du tri ont réalisé un suivi qualité avant la collecte (*le contenu de chaque poubelle jaune d'une commune est apprécié visuellement, les erreurs de tri sont écartées et disposées dans un sac poubelle laissé à l'administré avec un rapport de collecte explicatif*) :
En 2020, **20 communes** ont été **contrôlées** sur une durée de 21 jours (*Argelos, Arzacq, Aubin, Auriac, Bernadets, Carrère, Claracq, Garlède, Garlin, Ger, Gomer, Lembeye, Lourenties, Lucgarier, Miossens, Momas, Ponson-Dessus, St Jammes, Soumoulou, Thèze*).
1 328 bacs (foyers) présentaient des **erreurs de tri**, soit **27%** des bacs contrôlés

Les erreurs de tri les plus fréquentes sont : mouchoirs, essuie-tout en papier, pots et barquettes en plastique de fleurs, masques COVID, restes de repas, vêtements.

- Demande de mise en place d'un second bac de tri sélectif : Contrôle qualité et remise d'un second bac de tri sélectif réalisé auprès de **56 foyers**.
- Invitation des élus et référents Développement Durable lors des caractérisations au centre de tri : **10 personnes** ont assisté à cette action en 2020.

4.1.2. Actions de communication auprès du tout public

- Communication en porte à porte chez tous les habitants d'une commune suite à une mauvaise caractérisation ou à la demande des mairies.
En 2020, 7 communes dont 4 résidences (logements verticaux) ont été sensibilisées, soit 245 foyers.
- Communication lors du changement de mode de collecte : Lors de la remise de bac de tri sélectif et de bac à ordures ménagères, une sensibilisation au tri est effectuée. En 2020, 3 communes ont été concernées, soit environ 300 foyers.
- Sensibilisation des usagers via des relais de communication :
 - Agences immobilières : 30 usagers
 - Salons de coiffure : 39 gérants
 - Assemblée générale du Crédit agricole : 50 personnes
 - Agents communaux des cantines scolaires : 5
 - Entreprises : 55
 - Centres aérés : 25
 - Gendarmerie : 20
- Stand lors d'un événement : 60 personnes
- Mise en place du tri et du compostage aux sièges des communautés des communes et maison de la formation : une réunion d'information à tous les agents a été programmée, suivie d'une mise en place du tri et du compostage dans tous les bureaux et espaces communs : 80 personnes présentes.

4.1.3. Sensibilisation des usagers par voie écrite

- Remise des consignes de tri aux mairies (bulletin communal ou porte à porte des élus) : soit **2 420 foyers** sensibilisés.
- Remise des consignes de tri à chaque habitant qui récupère un composteur : **483 foyers concernés**
- Remise d'affiches sur le tri des masques COVID :
 - Maisons de retraite : 13
 - Pharmacies, épiceries, supermarchés, points verts : 50
- Réalisation d'affiches sur le tri pour la salle de Lourenties
- Création de calendriers de collecte pour chaque commune collectée en porte à porte

4.1.4. Créations d'outils de communication

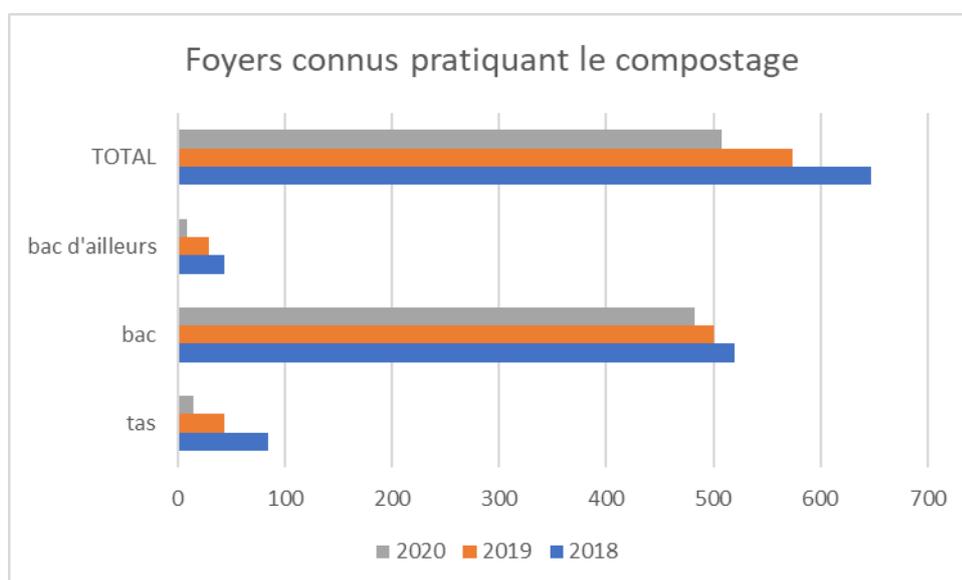
- Autocollants pour les bacs collectifs d'ordures ménagères
- Carte du SIECTOM avec mode de collecte (*diffusion aux agences immobilières*)

4.1.5. Actions de communication auprès des scolaires

- Animations sur le tri et le recyclage des emballages ménagers :
 - Ecoles : 484 enfants & adultes
 - Collèges : 180 élèves & adultes
 - Lycées : 35 élèves & adultes
- Visites du centre de tri par les scolaires : 180 enfants et adultes

➔ 4.2. Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle

4.2.1. Promouvoir le compostage individuel



Nous remettons en moyenne 500 composteurs par an.
Grâce à l'enquête compostage, les foyers qui pratiquent le compostage en bac acheté ailleurs ou en tas se font connaître.

4.2.2. Promouvoir le compostage en établissement

Sur demande, des animations peuvent être réalisées en milieu scolaire ou auprès d'établissements publics ou privés. En 2020, **215 élèves et adultes** ont été **sensibilisés au compostage**.

Toute installation de composteurs est au préalable accompagnée d'une sensibilisation à son usage et à son fonctionnement. Pour chaque établissement, une personne sera identifiée référent pour assurer son suivi régulier.

Chaque année, l'ambassadrice du tri se rapproche de ces établissements où un composteur a été mise en place par le SIECTOM afin de vérifier que le compostage se fasse correctement.

Parallèlement, des composteurs sont également installés dans certains cimetières (sur demande). Leur mise en place et leur suivi sont identiques à ceux effectués en établissement. Une note est alors envoyée à chaque habitant de la commune d'accueil.

Une utilisation commune avec des écoles ou autres établissements à proximité peut être envisagé, permettant de compléter les apports en matière humide.

Structures pour lesquelles le compostage a été mis en place en 2020 :

communes	structure	nbre bacs	volume	nombre de repas par jour	type de déchets
Barinque	école	1	320L	60	R+DV
Crouseilles	cave	1	320L	10	DP+R
Lalonguette	école	1	340L	25	DP+ fientes
Thèze	gendarmerie	1	340L	20	DP+DV
Larreule	cimetière	2	800L		DV
Lasserre	cimetière	1	800L		DV

DP : déchets de préparation , DV : déchets verts, R : restes de fruits et de légumes

A ce jour, au total, 72 établissements font du compostage et 2 structures font du lombricompostage en litière (*lycée agricole de Montardon et centre gérontologique de Pontacq*). L'école de Gabaston a souhaité mettre fin au compostage sur site.

De plus, toujours sur demande, le compostage partagé auprès de logements multiples ou verticaux peut être mis en place. Ainsi, cette année, un composteur partagé a été installé sur une résidence à Espoey permettant à 7 logements d'en bénéficier.



Composteur installé au Cimetière de la commune de Lasserre

4.2.3. Référents développement durable

A la demande du SIECTOM, chaque municipalité a désigné sur sa commune un référent développement durable (*mis à jour après les dernières élections municipales*). Cette personne, volontaire (élu ou citoyen), bénévole et motivée par le tri des déchets est l'interlocuteur privilégié entre le SIECTOM et la commune et a pour mission de participer à la diffusion des bons gestes de tri sur sa commune.

Des aménagements et affichages des consignes de tri sur des lieux publics (*salle des fêtes, écoles, salles des associations, etc.*) qui avaient débuté fin 2019, ont été poursuivis sur plusieurs communes mais ont été ralentis par le contexte sanitaire (*19 communes concernées au total*).

Plusieurs référents vont un peu plus loin dans cette démarche en pratiquant le compostage, le paillage. Deux d'entre-eux épaulent d'ailleurs le SIECTOM sur la sensibilisation et la remise de composteurs.

4.2.4. Réalisation d'atelier zéro déchet au jardin

En partenariat avec Valor Béarn, le SIECTOM a organisé 5 ateliers « zéro déchet au jardin ». Ces ateliers ont pour but de démontrer aux habitants que les déchets verts sont une ressource pour le compostage, le paillage, etc.

Environ **50 personnes** sont venues à ces ateliers.



4.2.5. Sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des scolaires

A la demande d'enseignants (écoles primaires, collèges), un projet est réalisé sur le gaspillage alimentaire. Ces animations sont réalisées en classe, ainsi qu'à la cantine

En 2020, 5 structures ont souhaité travailler sur cette thématique, soit **200 élèves**.

Perspectives 2021 :

- continuer la sensibilisation sur le tri et le recyclage des emballages en milieu scolaire et du tout public, notamment auprès des structures de vacances (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels et campings)
- promouvoir et mettre en place d'autres sites pour le compostage
- promouvoir le compostage partagé en résidence
- mettre en place des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire

Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

Les tarifs collectes n'ont pas augmenté en 2020. Une partie du territoire (*communes du secteur Ousse Gabas*) qui était en prestation en 2019 est passée en régie. Les contributions déchèteries sont, elles, calculées par communautés de communes et sont donc variables d'une intercommunalité à l'autre. Chaque Communauté de Communes s'acquitte donc des frais de gardiennage (tarif horaire) des frais d'évacuations et de traitement des déchets de déchèteries (à la tonne) et des investissements.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les communautés de communes perçoivent directement la TEOM. Le SIECTOM leur adresse la contribution nécessaire pour équilibrer le budget. Elles déterminent le taux d'imposition et le transmettent aux services fiscaux.

Le calcul de la TEOM se fait par application d'un taux distinct par zones : 4 zones qualifiées d'urbaines dont la densité de population permet le porte-à-porte et des zones rurales plutôt desservies en apport volontaire.

⇒ 5.1. Coût du service collecte sélective et collecte OM

5.1.1. Prestation COLLECTE

Montant des dépenses collectes ordures ménagères et sélectives pour le SIECTOM en 2020 et comparaison avec 2019.

Dépenses comprenant :

- collecte ordures ménagères (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- collecte sélective (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- entretien des bacs : il s'agit des bacs 4 roues d'apport volontaire ou de regroupement*
(*conteneur qui dessert plusieurs habitations en porte-à-porte quand la collecte d'un bac individuel dans chaque foyer n'est pas réalisable)

Période	Prestation	Montant 2019	Montant 2020	évolution
	Collecte OM et sélective	2 104 952	1 868 281	-11,24 %
TOTAL DE L'ANNEE TTC		2 104 952	1 868 281	-11,24 %

La baisse significative des coûts est liée à la prise en régie du secteur Ousse Gabas et à la baisse des tarifs du carburant en 2020.

Perspective 2021/2022

Harmoniser les modes de collecte au sein du territoire du SIECTOM.

5.1.2. Prestation TRAITEMENT

Le syndicat de traitement fait participer les différentes collectivités qui le composent en fonction de la population de chacune (*pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport annuel du SMTD*). Les dépenses sont réparties en plusieurs postes :

- **Administration générale** : ensemble des charges liées aux services administratifs du SMTD,
- **Transports** : le SMTD met en place un système de mutualisation des frais de transports des déchets vers les différents sites de traitement (usine d'incinération des OM de Lescar (UIOM), centre de tri des déchets de Sévignacq), pour ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées de ces sites. La contribution est payée chaque année et le cas échéant le SMTD reverse une somme à la collectivité l'année suivante si cette dernière a trop versé (versement transport). Le versement transport ici indiqué pour l'année 2020 sera versé sur le budget 2021
- **UIOM** : frais d'incinération des ordures ménagères,
- **Centre de tri** : frais de tri de collecte sélective.

Montant des prestations payées au SMTD en 2020 et comparaison avec 2019 :

Prestation traitement	Montant 2019	Montant 2020	Evolution
Administration générale	116 940,45	116 000,28	-0,80 %
Transports	313 494,51	326 273,35	4,08 %
UIOM	1 611 361,11	1 621 227,75	0,61 %
Centre de tri	663 854,54	663 519,28	-0,05 %
TOTAL	2 705 650,61	2 727 020,66	0,79 %
Reversement transport	179 286,13		-100,00 %
TOTAL	2 884 936,74	2 727 020,66	-5,47 %

Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2020 ramené à l'habitant (collecte et traitement au sens strict : prestations collecte OM et sélective et traitement du SMTD, hors déchèteries et hors gestion administrative et communication du SIECTOM) :

Collecte	1 868 281,00
traitement SMTD*	2 844 199,92 €
Total	4 712 480,92 €
Nombre d'habitants du SIECTOM	63 418
Coût à l'habitant hors soutiens & valoris.	74,31 €
soutiens et valorisation	1 071 990,00 €
Coût à l'habitant avec soutiens & valoris.	57,40 €

* prestations du précédent tableau (2 727 020.66 €) + refus de tri (117 179.26 €).

5.1.3. Contribution demandée à l'utilisateur

Le SIECTOM définit une contribution à l'habitant qui englobe l'ensemble des charges sauf les déchèteries dont les dépenses sont calculées en fonction des heures d'ouverture et des tonnages collectés.

Le calcul fait par les services fiscaux tiendra compte du zonage établi par la collectivité mais également de la valeur locative des biens du contribuable. La TEOM ne reflète donc pas exactement la contribution demandée par le SIECTOM pour chaque habitant.

Les tarifs adoptés par le Comité syndical pour l'année 2020 sont ceux indiqués ci-dessous (hors déchèteries) :

	Zone	Service Collecte				% TEOM	Tarifs 2020
		Ordures ménagères	Collecte sélective*	Verre	Déchets verts		
Secteur urbain	Zone A	porte-à-porte x 1/semaine	porte-à-porte tous les 15 jours	porte-à-porte tous les 15 jours	NON	97,51%	70,40
	Zone B					88.62%	63.98
	Zone C	82.50%		59.56			
	Zone I	74,26%		53,62			
Secteur semi rural	Zone D	porte-à-porte x 1/semaine	apport volontaire		89.10%	64.33	
	Zone E				apport volontaire	74.93%	54.10
	Zone F	porte-à-porte tous les 15 jours			100%	72.2	
Secteur rural	Zone G	porte-à-porte tous les 15 jours			80.74%	58.29	
	Zone H	apport volontaire + Nettoyage des points d'apport volontaire				63.12 %	45.57

* Sélectif en mélange : tous les produits recyclables (hors verre)

5.1.4. Recettes de financement des collectes

Les principales recettes permettant de financer les collectes en 2020 sont les suivantes :

Contribution collectes et redevance	3 966 792 €
Soutiens citeo	885 130 €
Valorisation	177 813 €
Excédent 2019	399 675 €

➔ 5.2. Coût du service déchèteries

5.2.1. Observations générales

Le coût du service déchèteries est calculé par communauté de communes.

En fonctionnement, les charges sont les suivantes :

- Frais généraux du SIECTOM (charges administratives, assurances liées aux déchèteries) dont les modalités de calcul sont adoptées par le Comité syndical lors du vote du budget ;
- Gardiennage SIECTOM : charges supportées par l'entreprise pour assurer le gardiennage des déchèteries et l'entretien des sites.
- Evacuation des produits : le transport (assuré par le SIECTOM) et le traitement du déchet de la déchèterie payé à chaque repreneur (prestation à la tonne).

En investissement, annuités des travaux de déchèteries et des aménagements réalisés depuis la prise de compétence. Le remboursement de ces charges est demandé aux communautés de communes par le biais des contributions « déchèteries ».



➔ Déchèterie de Serres-Castet

5.2.2. Tonnages de déchèteries

Flux	Tonnage
Encombrants stockables	3 075,56
Déchets Verts	8 770,00
Déchets d'Éléments d'Ameublement	1 022,06
Textiles (toutes bornes le Relais)	214,39
Ferrailles	579,56
Cartons	531,18
Papiers	33,52
Bois	1 087,82
Gravats	4 367,40
Plâtre	327,32

Flux	Tonnage
DDS non Ecodds	26,51
DDS Ecodds	52,72
DEEE	354,90
Huiles min.	32 m ³
Huiles vég.	9,91
Piles	7,41
Lampes	3,39
Dasri	0,42
Souches	63,12
Pneus	15,08

5.2.3. Contributions déchèteries par communautés de communes

➤ Communauté de communes du Nord Est Béarn

- FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Nord Est Béarn 2020					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM			14008,04		14 008,04
Part. déchèterie de Montaner			14273,8		14 273,80
débroussaillage soumoulou			2220		2 220,00
Part SYMAT à Espoey/Pontacq			-37840		-37 840,00
Part CCPNay a Pontacq			-5632		-5 632,00
Part déchèterie de Sévignacq			10372,58		10 372,58
versement ecomobilier			-12000		-12 000,00
Sous total charges et recettes non affectées					-14 597,58
Dépenses affectées	Morlaas	Arrien	Espoey	Pontacq	
Gardiennage SIECTOM	80 161,30	5 330,14	50 681,00	30 955,10	167 127,54
Evacuation des déchets banals	203 678,21	5 611,04	96 172,59	59 799,09	365 260,93
Evacuation des déchets toxiques	3 380,78		2 562,89	1 794,42	7 738,09
valorisation	17 176,00	178,00	6 272,00	2 720,00	-26 346,00
redevances	12 168,91		529,02		-12 697,93
traitement végétaux	76 720,33		53 650,87		130 371,20
concassage gravats			0,00		0,00
Tassage végétaux et gravats	7 945,00		5 218,00		13 163,00
loyer	3 120,06				3 120,06
Sous total	357 829,68	10 763,18	202 013,35	89 828,61	647 736,89
Dépenses affectées	Corbères	Lussagnet		Momy	
Gardiennage SIECTOM	16 049,72	9 424,88		2 879,10	28 353,70
Evacuation des déchets banals	46 400,43	17 672,67		5 587,51	69 660,61
Evacuation des déchets toxiques	512,15				512,15
valorisation et redevances	3 748,00	554,00			-4 302,00
traitement végétaux	4 400,00				4 400,00
Tassage végétaux et gravats	455,00				455,00
loyer				382,00	382,00
Sous total	64 069,30	26 543,55	0,00	8 848,61	99 461,46
TOTAL GENERAL TTC					732 600,77
Nombre d'habitants CC Nord Est Béarn SIECTOM:				35045	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				20,90	

- INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes du Nord Est Béarn 2020	
annuités d'emprunt	32 607,44
équipements	6 292,60
TOTAL TTC	38 900,04
Nombre d'habitants CC PM SIECTOM:	35 045
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	1,11 €

➤ Communauté de communes Luys en Béarn

• FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Luys en Béarn 2020					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM	10822,11				10 822,11
Part déchèterie de Sévignacq	-10372,58				-10 372,58
reversement ecomobilier	-10000				-10 000,00
Abats de chasse Arzacq	711,51				711,51
Sous total charges et recettes non affectées					-8 838,96
Dépenses affectées	Serres-Castet	Navailles	Thèze	Sévignacq	
Gardiennage SIECTOM	70 799,16	12 304,74	12 868,18	11 775,36	107 747,44
Evacuation des déchets banals	98 399,66	23 971,54	27 772,85	23 284,02	173 428,07
Evacuation des déchets toxiques	4 135,77		829,13	1 806,10	6 771,00
valorisation et redevances	10 491,00	1 422,00	2 135,00	2 900,00	-16 948,00
traitement végétaux	91 510,65		9 715,90		101 226,55
traitement gravats	1 488,00				1 488,00
Tassage végétaux et gravats	7 189,00			2 065,00	9 254,00
loyer	2 588,69			2 554,56	5 143,25
Sous total	286 601,93	37 698,28	53 321,06	39 765,48	388 110,31
Dépenses affectées	Arzacq	Bouillon	Garlin	Diusse	
Gardiennage SIECTOM	15 078,62	12 304,74	13 873,32	6 106,24	47 362,92
Evacuation des déchets banals	36 523,94	35 871,92	35 652,17	5 197,80	113 245,83
Evacuation des déchets toxiques	1 265,87	319,20	591,96		2 177,03
valorisation et redevances	3 167,00	3 145,00	3 352,00	196,00	-9 860,00
traitement végétaux	7 507,50				7 507,50
Tassage végétaux et gravats	1 008,00				1 008,00
loyer					0,00
Sous total	64 550,93	51 640,86	53 469,45	11 500,04	161 441,28
TOTAL GENERAL TTC					540 712,63
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn				29174	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				18,53	

• INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes Luys en Béarn 2020	
annuités d'emprunt	65 515,15
équipements	2 432,00
maintenance	5 016,00
TOTAL TTC	72 963,15
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn:	29 174
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	2,50 €